



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 01/04/2021

### **L'Etat poursuit sa transformation dans les territoires :**

#### **Au 1<sup>er</sup> avril, DIRECCTE et DRCS se regroupent pour former les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)**

La réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) vise, notamment par la réorganisation du réseau déconcentré de l'État, à une plus forte proximité et à permettre une meilleure mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement.

Le décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 organise le rapprochement des directions régionales de la cohésion sociale (DRCS) et des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DI(R)ECCTE) au niveau régional et crée les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, services déconcentrés de l'État communs aux ministres chargés des affaires sociales, de l'économie et des finances, du travail et de l'emploi.

Cette organisation est adaptée en Île-de-France avec une direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), et outremer avec des directions de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités exerçant les compétences confiées en métropole au niveau régional et départemental en Guadeloupe, en Martinique, à Mayotte et à la Réunion.

**Les DREETS deviennent les interlocuteurs régionaux privilégiés** des entreprises et des acteurs socio-économiques (entreprises, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi, associations, consommateurs...). Ce nouveau réseau porte l'ensemble des missions et des expertises des DRCS et DIRECCTE et reste pleinement mobilisé pour accompagner les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire que connaît le pays depuis plus d'un an.

En rassemblant les compétences dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, il permet de développer des synergies nouvelles au service des plus fragiles, de l'hébergement d'urgence à l'insertion par l'activité économique jusqu'à l'emploi.

#### ***Protéger-Accompagner-Développer : au cœur des missions des DREETS***

Les DREETS ont pour missions :

- la politique du travail et les actions d'inspection de la législation du travail ;
- le contrôle du bon fonctionnement des marchés, de la protection économique et de la sécurité des consommateurs ;
- les actions de développement et de sauvegarde des entreprises ;
- la politique de l'emploi, l'accompagnement des transitions professionnelles, l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques ;
- l'ensemble des politiques de la cohésion sociale ;
- l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les DREETS pilotent, animent et coordonnent sous l'autorité du préfet de région les politiques publiques mises en œuvre dans la région, en s'articulant avec les **Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)**, les **directions départementales de la protection des populations (DDPP)**, et les **Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSP)** dans les départements où ces dernières sont fusionnées. Ces directions départementales interministérielles sont toutes placées sous l'autorité du préfet de département.

En Île-de-France, la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS) regroupe, au niveau régional, les missions de la DIRECCTE et de la DRCS. Au niveau départemental, ces missions sont regroupées dans les unités départementales de la DRIETS (pour Paris et la petite couronne) et dans les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (pour la grande couronne).

L'inspection du travail conserve son système actuel d'organisation et sa ligne hiérarchique propre. Pour ces missions, la DREETS est placée sous l'autorité de la Direction générale du Travail. Elle pilote le système d'inspection du travail au plan régional et départemental.

**Pour en savoir plus sur les missions et l'organisation de la DREETS, rendez-vous sur**  
[dreets.gouv.fr](http://dreets.gouv.fr)

**Bruno Le Maire**  
Ministre de l'économie,  
des finances et de la relance

**Elisabeth Borne**  
Ministre du travail, de l'emploi  
et de l'insertion

**Olivier Véran**  
Ministre des solidarités  
et de la santé

**Contact presse :**

**Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion**

**Cabinet d'Elisabeth Borne**

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)